



Association
Vaudoise
de Bowling



LIGUE Triplette automne 2018 Echandens

REGLEMENT

Le Miami bowling club organise sous le contrôle de l'A.V.B la ligue triplette d'automne, cette ligue est réservée aux joueurs (ses) possédant une licence AVB pour la saison 2018 / 2019.

Elle débutera le mardi 11 septembre 2018 à Echandens. Elle se déroulera en triplette à 19 H 20. (boules d'essais) 16 triplettes maximum qui s'affronteront en système Peterson.

Les huilages proposés seront dans la mesure du possible les huilages définis par les organisateurs du tournoi Suisse du week-end suivant.

Inscription jusqu'au 31 août 2018.

Dates :	18 septembre	1 ^{er}	et	2 ^{ème}
	25 septembre	3 ^{ème}	et	4 ^{ème}
				match
				match
Tournoi LS	02.10 – 07.10.			
	09 octobre	5 ^{ème}	et	6 ^{ème}
				match
Vacances scolaires	13.10 – 28.10.			
Open du Lac	30.10 – 04.11.			
	13 novembre	7 ^{ème}	et	8 ^{ème}
	20 novembre	9 ^{ème}	et	10 ^{ème}
	27 novembre	11 ^{ème}	et	remise des prix

Le nombre d'inscription est de 16 triplettes maximum.

Les triplettes seront prises en compte dans l'ordre d'inscription. Le calendrier sera adapté si le nombre n'est pas atteint.

DEROULEMENT DES JEUX

Chaque triplette rencontre chacune des autres triplette dans un match de 2 parties, 2 matchs par soir = 120 minutes de jeu plus déplacement = 19h20 à 21h45.

La bonification est de 2 points par partie gagnée et 1 point pour le total des 2 parties.

Une bonification supplémentaire de 2 points pour la confrontation directe entre les joueurs n°1 de chaque équipe, idem pour les joueurs n° 2 et 3 seront attribués.

Total maximum par match = 11 points.

Ces points sont divisés par deux en cas d'égalité.

Sera déclaré vainqueur la triplette qui aura cumulé le plus de points au terme de la ligue, en cas d'égalité la confrontation directe sera déterminante, en cas de nouvelle égalité le nombre de quilles

abattues handicaps compris sera déterminant, en cas de nouvelle égalité la différence de quilles entre le meilleur et le moins bon match, etc.

HANDICAPS

Le handicap sera basé sur la moyenne au 1^{er} juillet 2018 selon le listing Swiss bowling, un ajustement sera effectué au 1^{er} octobre selon les nouvelles moyennes publiées par SB. Pour les joueurs (ses) qui n'ont pas de moyenne officielle, l'handicap sera calculé sur les 2 premières parties (2 matches) il sera remis à jour aussi le 1^{er} octobre sur le nombre de parties jouées.

RESULTATS

Toutes contestations sur les résultats après un match doivent être formulées à l'organisation au plus tard le soir même.

ABSENCES

Un joueur (se) absent et non remplacé sera crédité d'un score de 160 par partie.

Un joueur (se) arrivant sur les pistes alors que la partie est commencée ne peut débiter qu'à la partie suivante.

Si un joueur (se) est absent et non remplacé, la doublette devra s'acquitter du fond de prix et d'une participation supplémentaire de CHF 20.-.

Le fond de prix et la participation supplémentaire de CHF 20.- par joueur absent, doit être payé par la triplète avant le début du prochain match. Si ce n'est pas fait, la triplète sera disqualifiée avec redistribution des points et s'acquittera des fonds de prix et des participations supplémentaires jusqu'à la fin de la ligue.

REMPLOCANTS

Maximum 2 remplaçants par triplète, les 2 remplaçants peuvent remplacer dans la triplète le même soir, les remplaçants sont libre de remplacer dans n'importe quelle triplète, seuls les titulaires sont bloqués dans leur triplète ils devront être obligatoirement désignés à l'inscription.

REGLEMENT

Le règlement Swiss Bowling est en vigueur, en ce qui concerne la fumée, l'alcool, le vapotage, etc

PROTETS

Ils doivent être déposés par la triplète par écrit 48 heures au plus tard après le match concerné avec un dépôt de CHF 50.- qui sera remboursé en cas de gain de cause. Ces cas seront soumis au comité A. V. B. et si besoin à la commission de recours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à remettre à Didier Mezenen au plus tard pour le 31 août 2018.

E-mail : ligue@bcmiami.ch

Pot supplémentaire (NEW)

Les joueurs (ses) qui réaliseront 69, 169, 269 en cours de partie ou au total de la partie, devront payer CHF 2.- au fonds. Les joueurs (ses) sont priés de s'auto contrôler, et de donner le montant à l'organisateur, après chaque soir.

Ce fonds récompensera la joueuse et le joueur le plus assidu classé dernier, c'est-à-dire ayant joué le plus de parties de ligue (maximum 30 parties), le montant sera partagé de manière égal.

FINANCEMENT

La finance d'inscription est fixée à CHF 30.- par triplète.

La participation par soir (2 matches) et par triplète et de CHF 60.- parties comprises.

INDEMNITES basées sur 12 triplètes elles seront adaptées à la baisse si nous n'atteignons pas ce nombre.

Sera calculée en fonction des inscriptions définitives.

1 ^{er}	450.-
2 ^{ème}	390.-
3 ^{ème}	300.-
4 ^{ème}	210.-
5 ^{ème}	150.-
6 ^{ème}	120.-
<u>Total</u>	<u>1'620.-</u>

Toutes dispositions non prévues par ce règlement seront débattues par les organisateurs sous contrôle de l'AVB.

Tout les résultats et les infos seront mis au fur et à mesure sur notre site internet :

www.bcmiami.ch

29 mai 2018